MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Martinique

PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le plan de souveraineté alimentaire

Où en est-t-on ?

Conférence « Souveraineté Alimentaire » , le 02/10/2025

Définitions

AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE
Possibilité pour un pays de subvenir aux besoins alimentaires de son peuple par sa seule et propre production (*ressources propres suffisantes pour répondre à ses besoins).*

AUTONOMIE ALIMENTAIRE
Vise à subvenir aux besoins alimentaires d'une population locale, à maintenir la diversité de l'offre et à permettre un accès facile aux produits pour tous.
(=> capacité à ne pas dépendre d'autrui, à évoluer indépendamment des autres)

NB : à l'heure de la mondialisation des échanges, l'autonomie ou l'autosuffisance alimentaire paraissent utopiques

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (définition générique)
Capacité d'un État à couvrir ses besoins alimentaires essentiels
Capacité d'un État de contrôler la qualité des denrées alimentaires, en fonction de normes
Droit de l'État souverain, de décider de sa stratégie et de sa politique alimentaire

*Autre définition : La **souveraineté alimentaire** est un droit des populations à décider de leurs propres stratégies et politiques pour garantir leur sécurité alimentaire tout en considérant les effets sur les autres.*
*=> Les 4 dimensions de la **sécurité alimentaire** : « les disponibilités alimentaires », « l'accès économique et matériel à la nourriture »; « l'utilisation des aliments »; et « la stabilité (vulnérabilité et chocs) dans le temps ».*

Contexte national

Depuis le lancement des États Généraux de l'Alimentation en 2017 et des Assises de l'Outre-mer, la question de la souveraineté alimentaire est au cœur des politiques

La France est confrontée à de multiples défis :

- *économique, avec un enjeu d'autonomie alimentaire ;*
- *économique et social avec un vieillissement de la population agricole, un manque d'attractivité et la faiblesse des revenus des métiers de l'agriculture ;*
- *environnemental, car l'agriculture et l'alimentation constituent une source non négligeable de gaz à effet de serre et de pollutions diffuses ;*
- *de santé publique, avec un taux d'obésité élevé, et avec des modes de production agricole qui ont contribué à l'émergence de nouvelles préoccupations liées aux contaminants chimiques.*

- **Loi dite « EGAlim »,** du 30/10/2018 portant sur l'agriculture et l'alimentation, **complétée par la dite loi « Climat et résilience »** (loi du 22/08/2021 portant sur le climat), prévoit un ensemble de mesures concernant la restauration collective publique et privée

- **Politique agricole commune ;** déclaration du Président de la République (PR) en février 2019

- **Objectif d'autonomie alimentaire dans les DROM à l'horizon 2030** (annonce du PR lors de son déplacement à La Réunion en oct. 2019)
  => 23 leviers identifiés par le CIRAD *(étude réalisée à la demande de l'AFD avec l'appui financier du Ministère des Outre-mer; qui s'inscrit dans l'objectif annoncé par le PR : une stratégie d'évolution de la politique agricole pour une autonomie alimentaire à l'horizon 2030).*

Contexte national (suite)

- **Politique de l'alimentation en 2021 :** « Une politique publique de l'alimentation pour l'avenir », avec 4 axes

1. justice sociale : amélioration de la qualité de l'aide alimentaire
=> engagement des professionnels avec la signature du Pacte qualité ingrédients
⇒ amélioration de l'offre alimentaire dans la restauration collective

2. éducation alimentaire de la jeunesse :
=> Actions d'information et d'éducation pour un comportement alimentaire équilibré.
=> En milieu scolaire, l'éveil aux cultures alimentaire de l'Outre-mer et du monde.

3. lutte contre le gaspillage alimentaire :
=> Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire
=> Les dons de produits, aujourd'hui détruits, et la promotion d'activités d'insertion par l'activité économique seront facilités

4. ancrage territorial et mise en valeur du patrimoine.
=> Élaborer des projets alimentaires territoriaux dans une logique de valorisation des productions des territoires et de création de lien social autour de l'alimentation.
=> Accompagner et valoriser le patrimoine par des labels de qualité (AOC, IGP...) ou le réseau des cités de la gastronomie.

- **France 2030 lancé en 2021**

Objectif 6 : investir dans une alimentation saine, durable et *traçable* => Le MASA engagé avec un plan en 3 axes :

- Engager la **troisième révolution agricole**, celle du vivant et de la connaissance
- Orienter notre chaîne agroalimentaire au service de la **santé nutritionnelle**
- Développer les nouveaux matériaux au service de la **réduction carbone**

→ ***Une vingtaine de projets France 2030 pour la Martinique***

- **Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) 2022-2027**

Au niveau local

➢ Contexte

- Une offre alimentaire faiblement approvisionnée par les productions locales
- Une agriculture locale qui répond peu aux exigences économiques et environnementales et aux enjeux de sécurité alimentaire
- Une population agricole vieillissante et peu formée
- Un foncier agricole en diminution constante
- Une demande en produits locaux importante, mais une pédagogie nécessaire

➢ Travaux lancés

- 2019: Orientations stratégiques 2019-2025 (Chambre d'Agriculture martiniquaise)
- 2020 : Relance & Transformation de l'agriculture de Martinique 2020 / 2030 - plus de 100 projets (coordination Chambre d'Agriculture martiniquaise)
- 2022 : Évaluation des trajectoires des productions issues des filières animales et végétales pour tendre vers l'autonomie alimentaire de la Martinique
- 2024 : États généraux de l'agriculture de la Martinique + Feuille de route

Évolution des indicateurs

Objectifs des diapositives suivantes :

- ❑ *Observer la production locale*
  - *Comment évolue t-elle depuis 2014 ?*
  - *Comment couvre-t-elle les besoins locaux ? => Taux de couverture*

- ❑ *Se questionner sur « comment augmenter le taux de couverture »*
  - *quels objectifs de production pour 2030 ?*
  - *par quels moyens ? (politique agricole…etc.)*

Indicateurs retenus

- *Production (source SAA, Agreste)*
- *Taux de couverture des besoins locaux*
  - C'est « l'indicateur 3 » du POSEI (publié dans le Rapport Annuel d'Exécution du POSEI)
  - Objectif : mesurer la capacité de la production locale à répondre aux besoins de consommation.
  - Autres appellations : Taux d'approvisionnement (des marchés par la production locale), Taux de couverture des besoins d'approvisionnement par la production locale, Taux de couverture des besoins alimentaires ou besoins locaux, Taux de couverture de la consommation par la production locale
    => Pour la suite, l'appellation « taux de couverture »
  - Calcul « indicateur POSEI 3 »:

    Taux de couverture = Production / Consommation apparente

    avec Consommation apparente = Production + Importations – Exportations
  - Sources des données : SAA - Agreste, données SAA 2024 provisoires , Douanes, Nomenclature « douanes » (=> banane plantain, melons et pastèques sont répertoriés en « fruit »)

NB : Dans ces indicateurs, non prise en compte de la production informelle, des *transferts informels (ventes directes, autoconsommation familiale …), des importations illégales*

Filière végétale

Production végétale

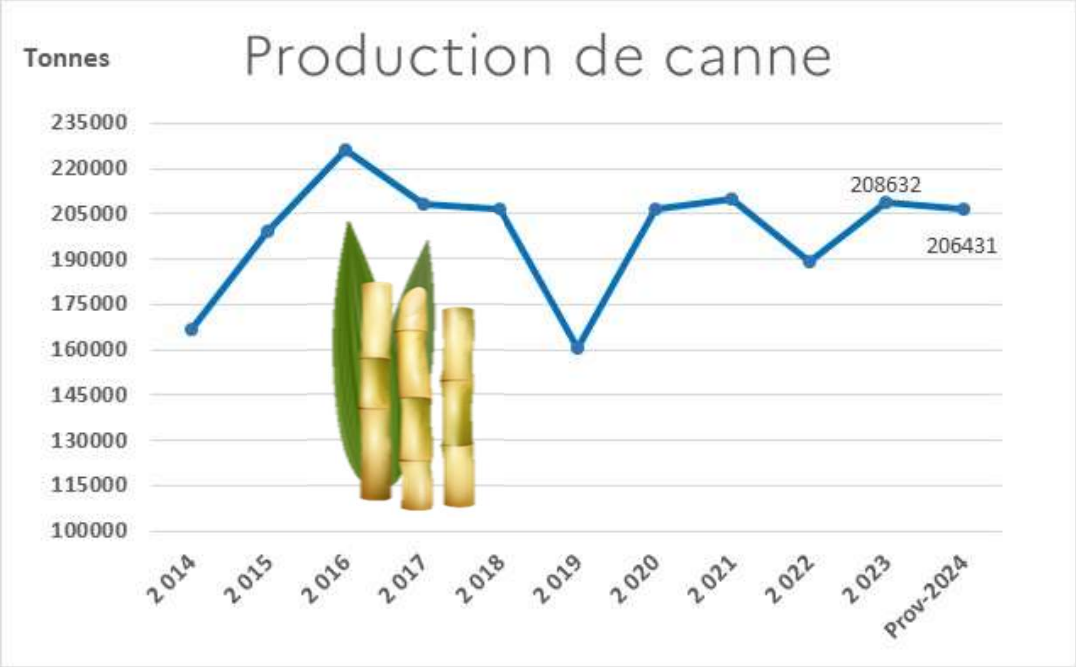

A noter:
2014: ouragan Bertha
2017 : ouragan Maria
2018 : fortes pluies en avril
2019 : sécheresse de janvier à juin
2022 : impact des pluies de novembre 2021 et de la sécheresse de aout 2021 à mai 2022

Canne

Surfaces en cannes et Nombre Exploitants (RA 2020)

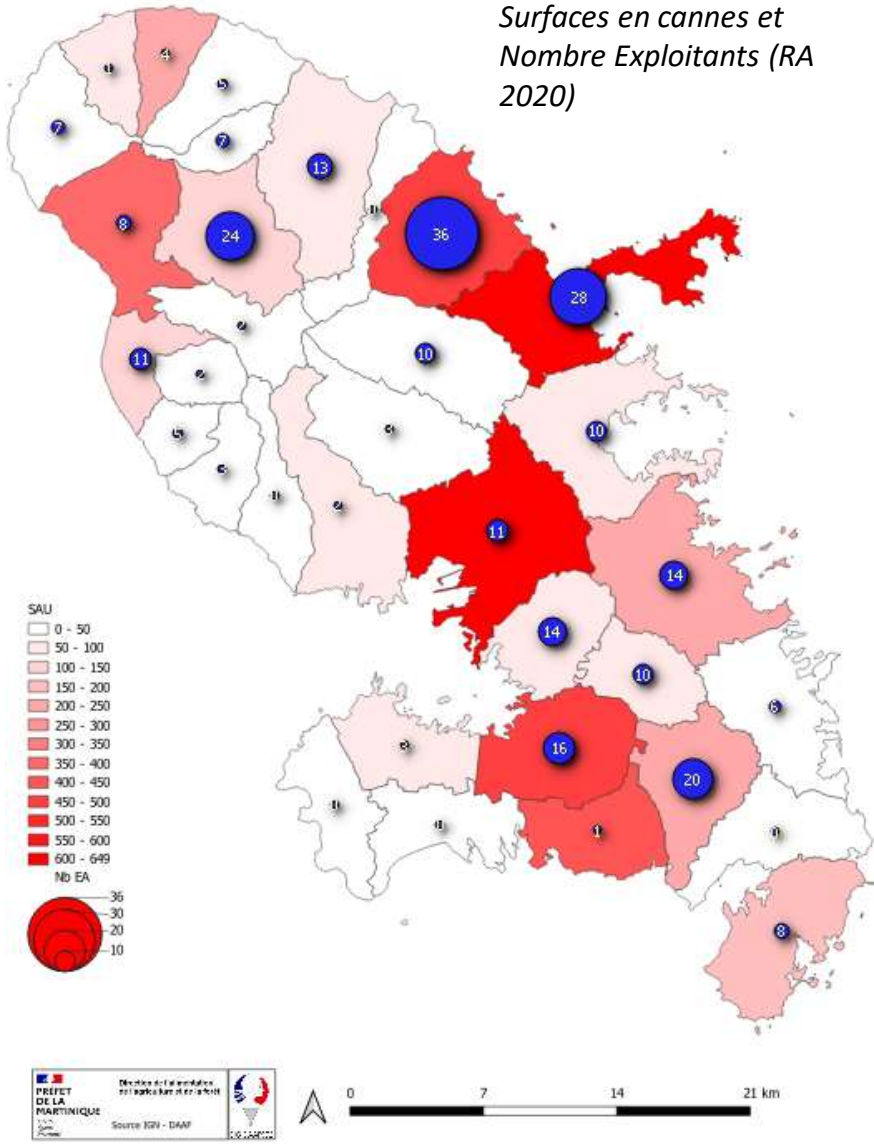

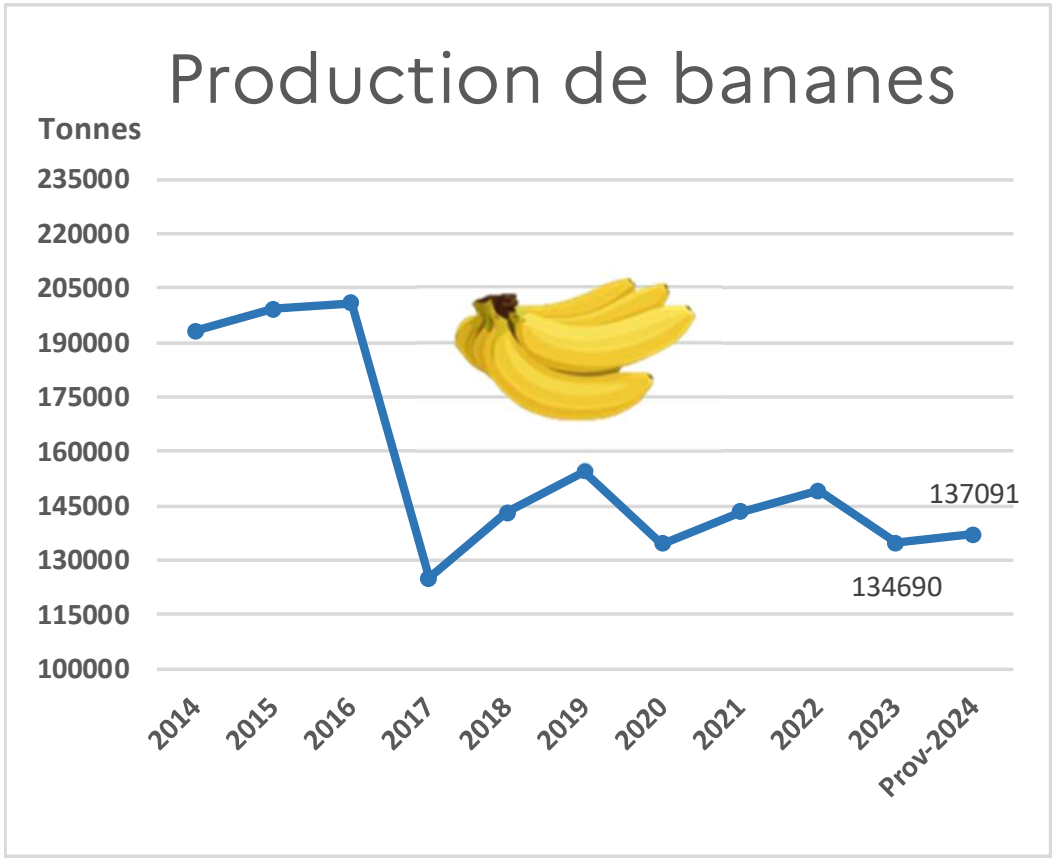

A noter:
2016: tempête Matthew
2017 : ouragan Maria
2020 : fortes pluies en novembre

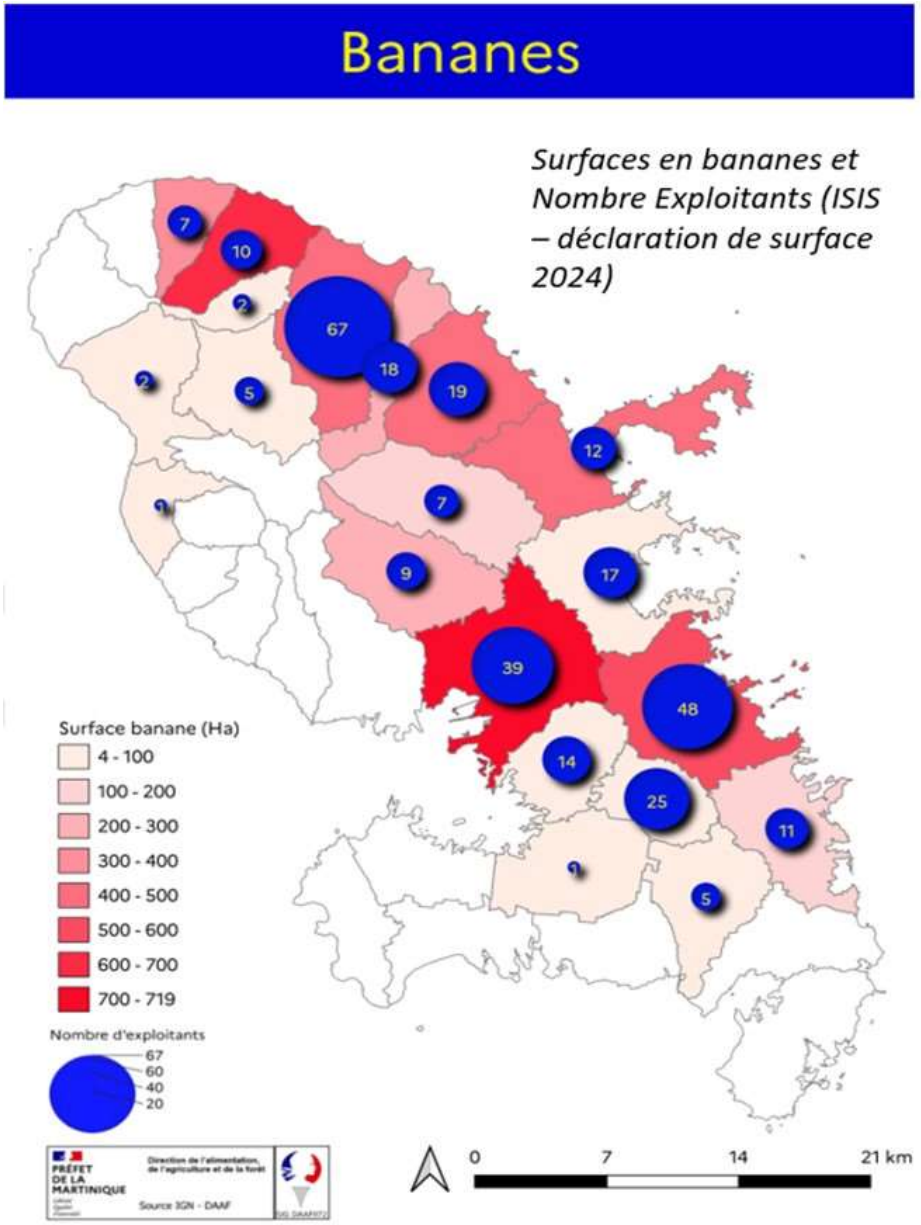

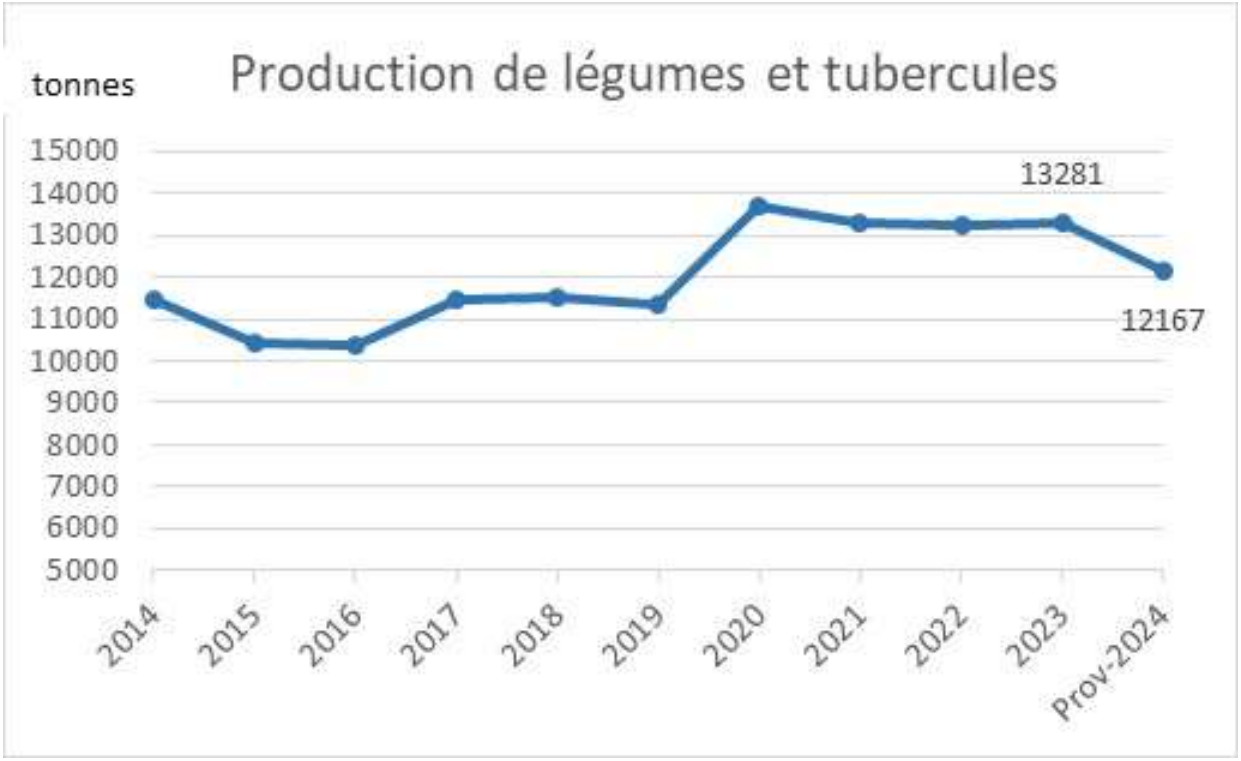

Remarque, nomenclature douanes retenue => légumes et tubercules hors banane plantain, melons et pastèque

Surfaces en légumes et tubercules et Nombre Exploitants (RA 2020)

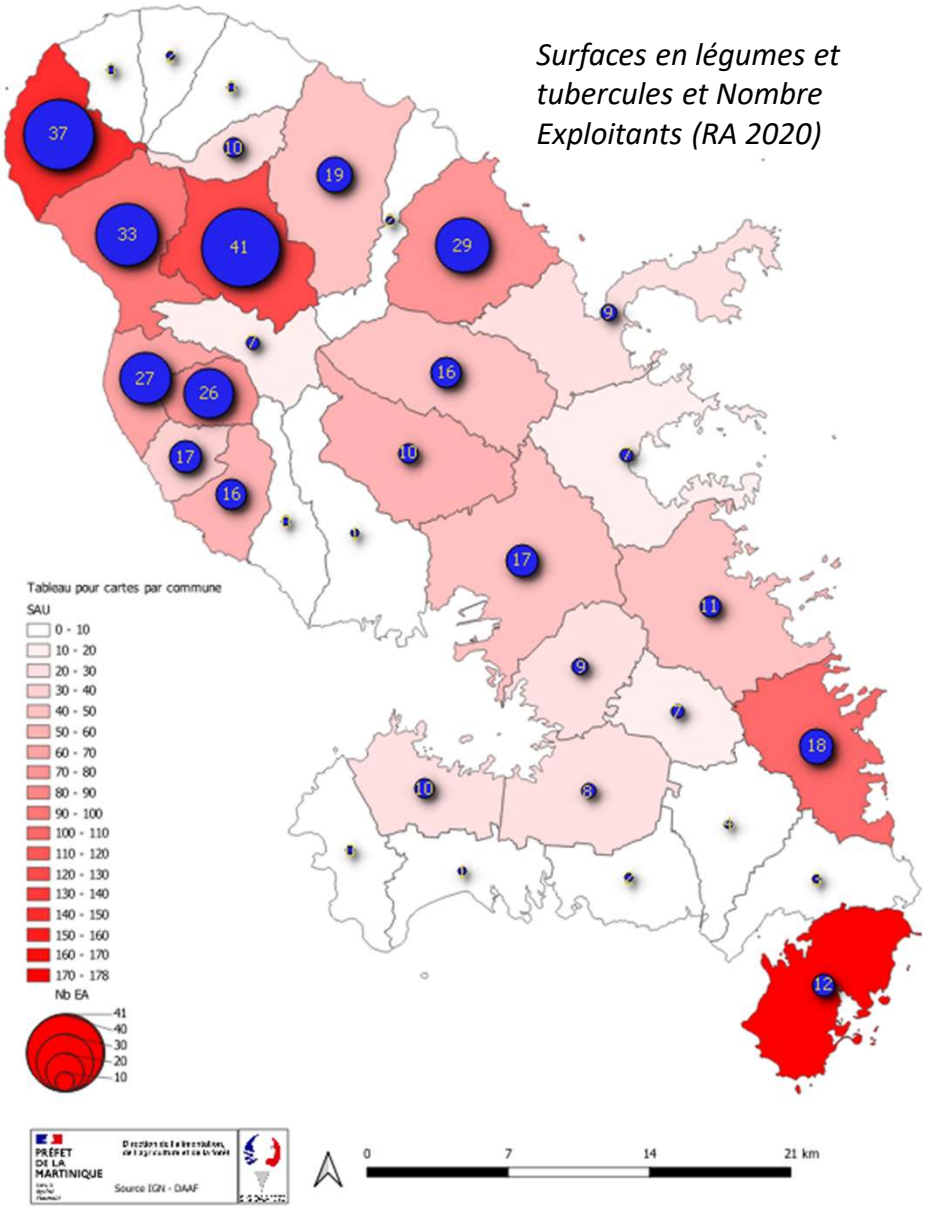

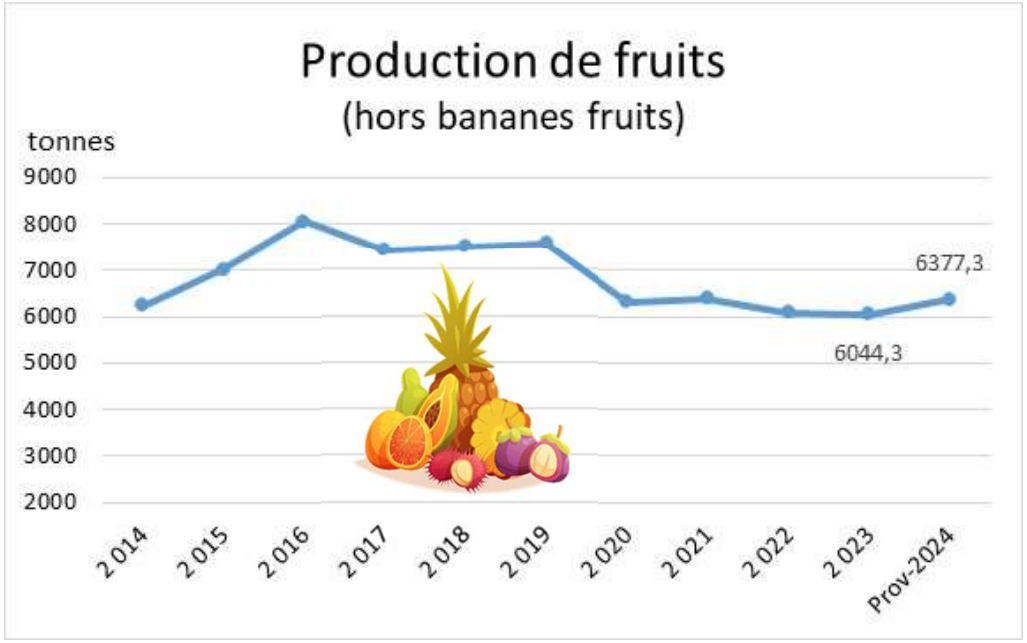

Remarque, nomenclature douanes retenue => fruits yc banane plantain, melons et pastèque (mais hors bananes fruits)

fruits ou autres cultures permanentes

Surfaces en fruits et Nombre Exploitants (RA 2020)

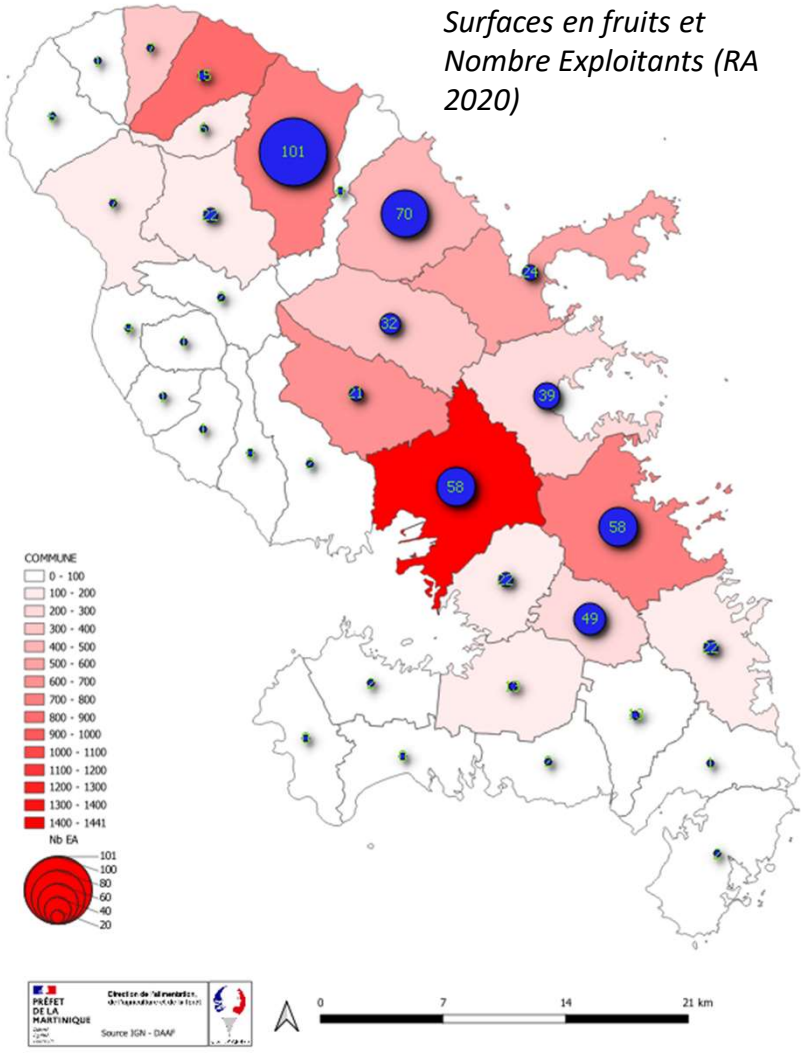

La production comparée à la consommation
Évolution du taux de couverture
source : SAA (Agreste) et douanes (import/export)

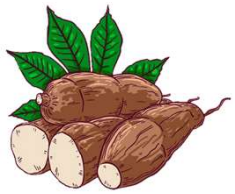

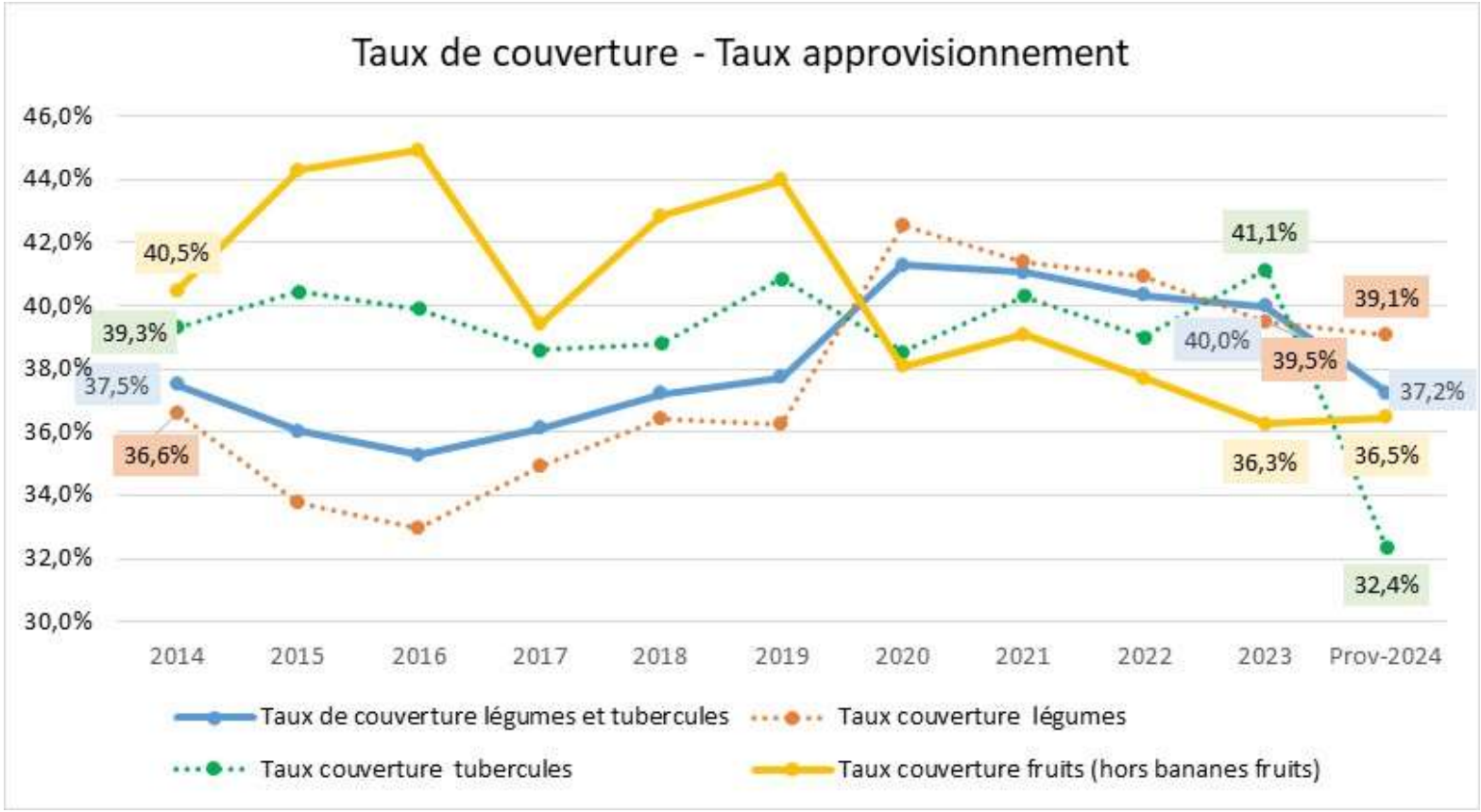

Filière animale

Production d’oeufs

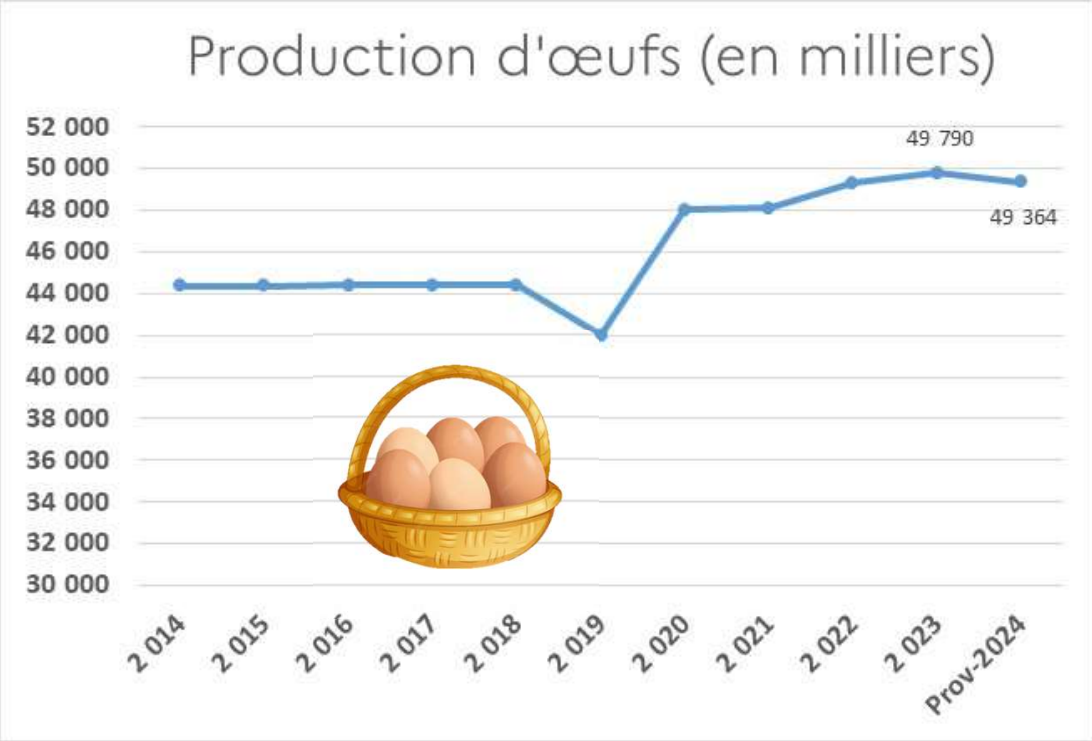

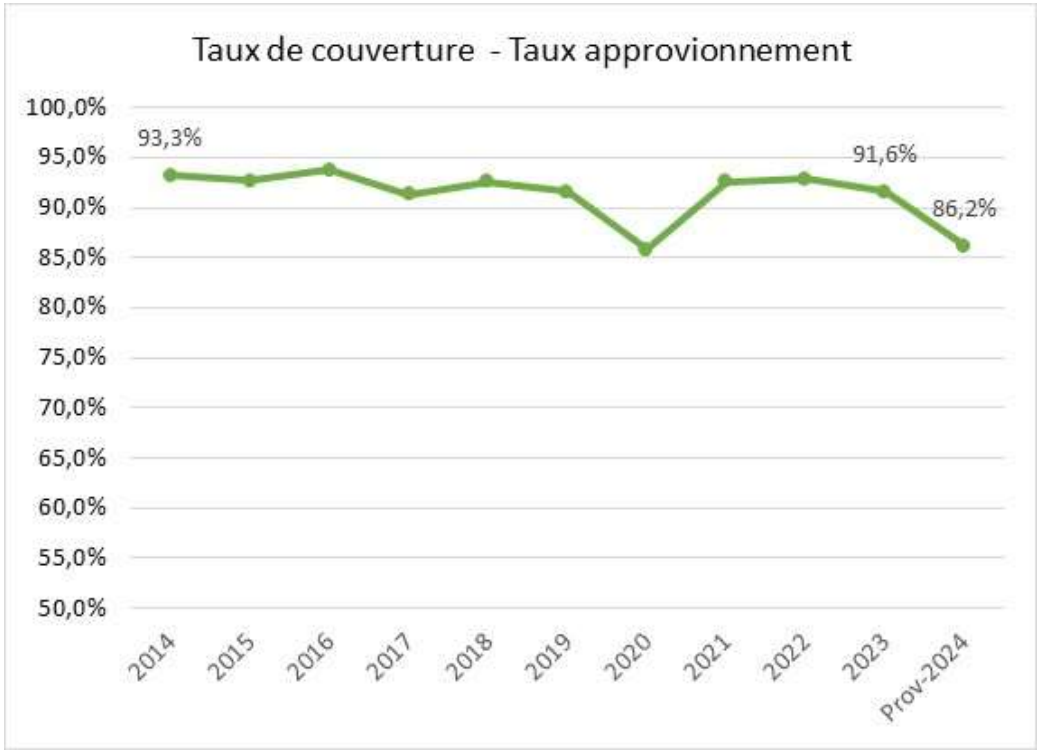

Le nombre moyen de poules pondeuses (en milliers):

- 180 en 2010
- 167 en 2020
- 178 en Prov2024

Nombre d’EA : 36 en 2010 / 2020 : 84

Production animale (bétail hors volaille)

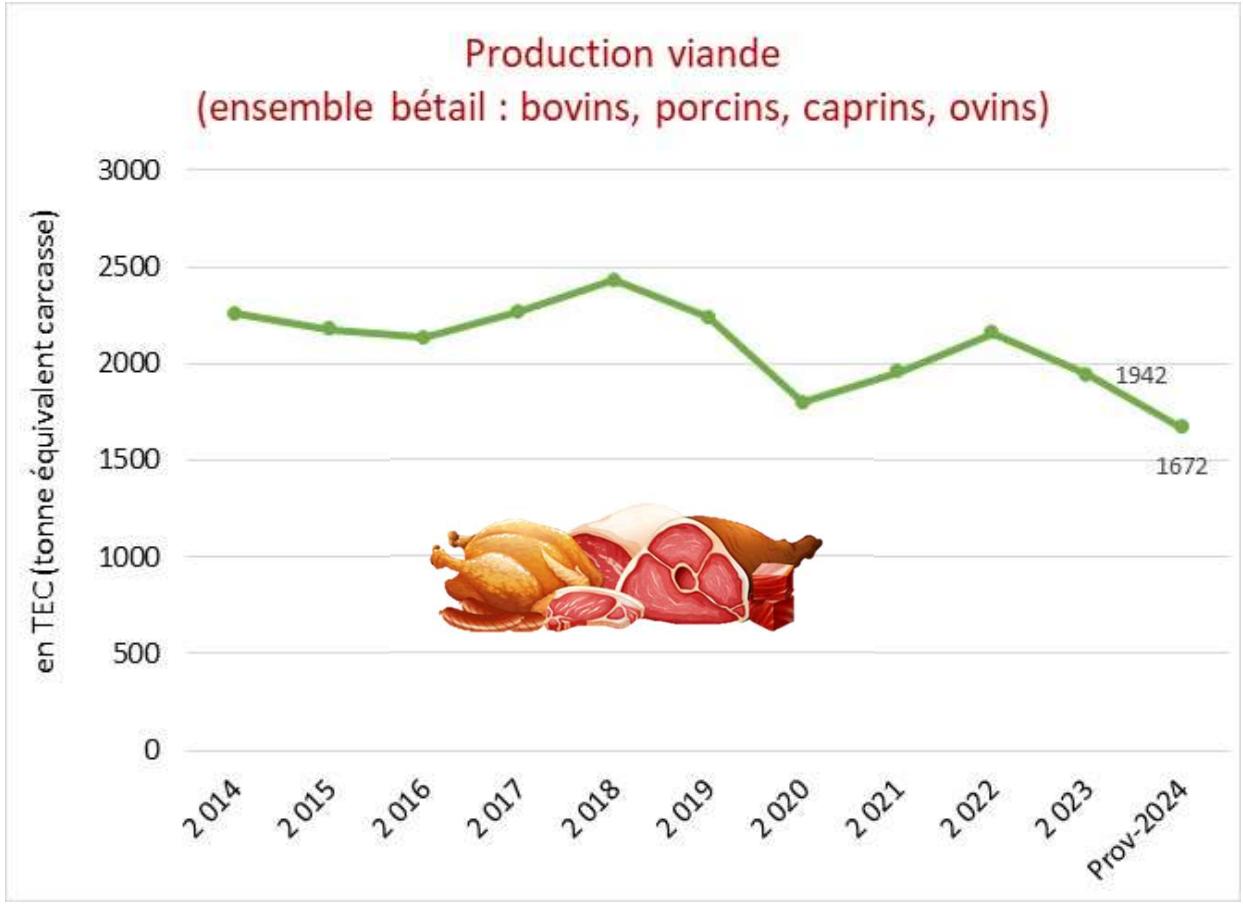

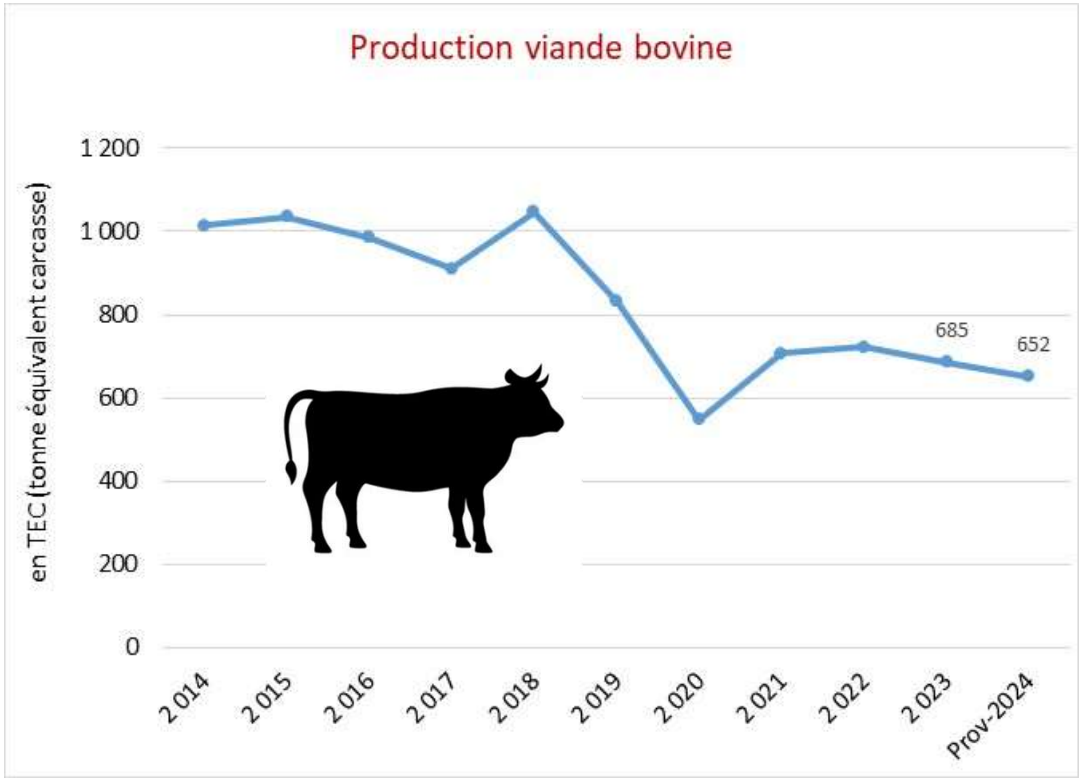

Bovins

Surfaces en bovins et Nombre Exploitants (RA 2020)

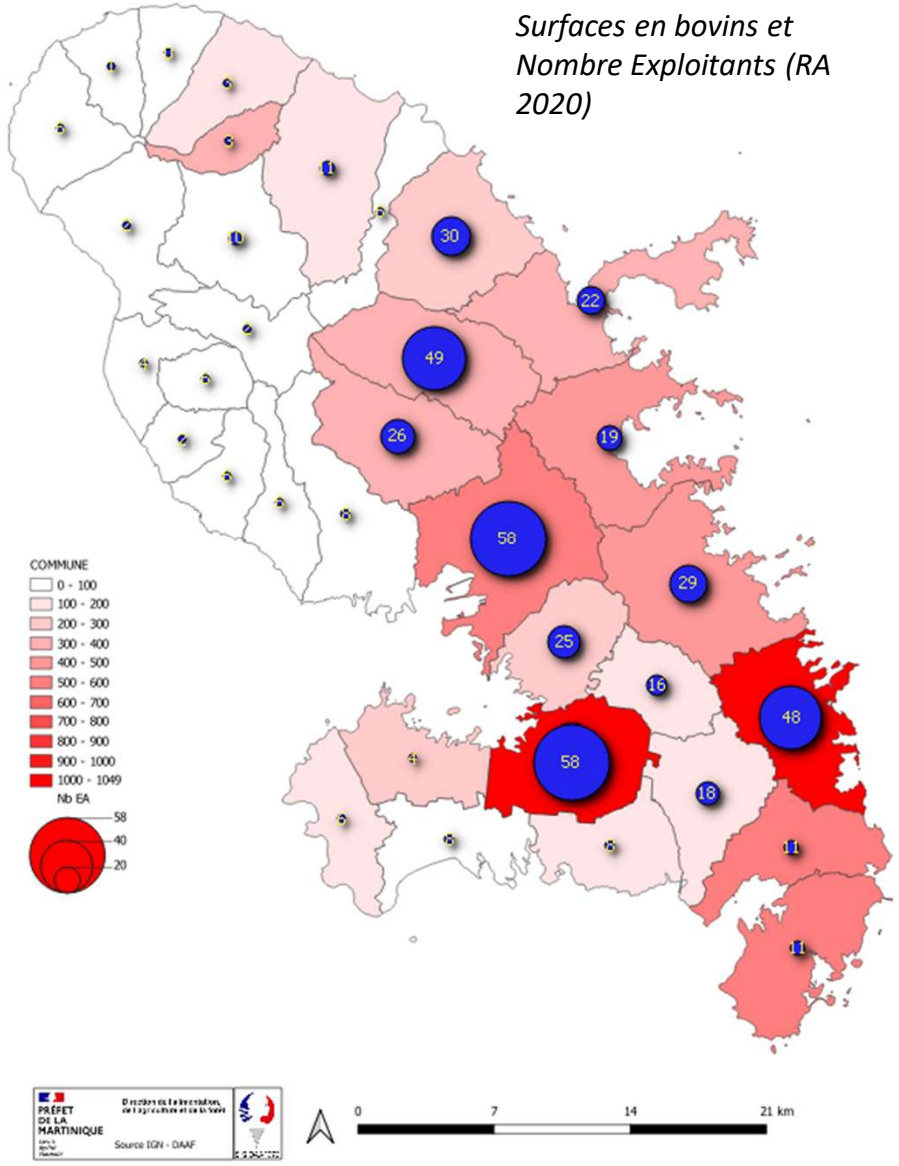

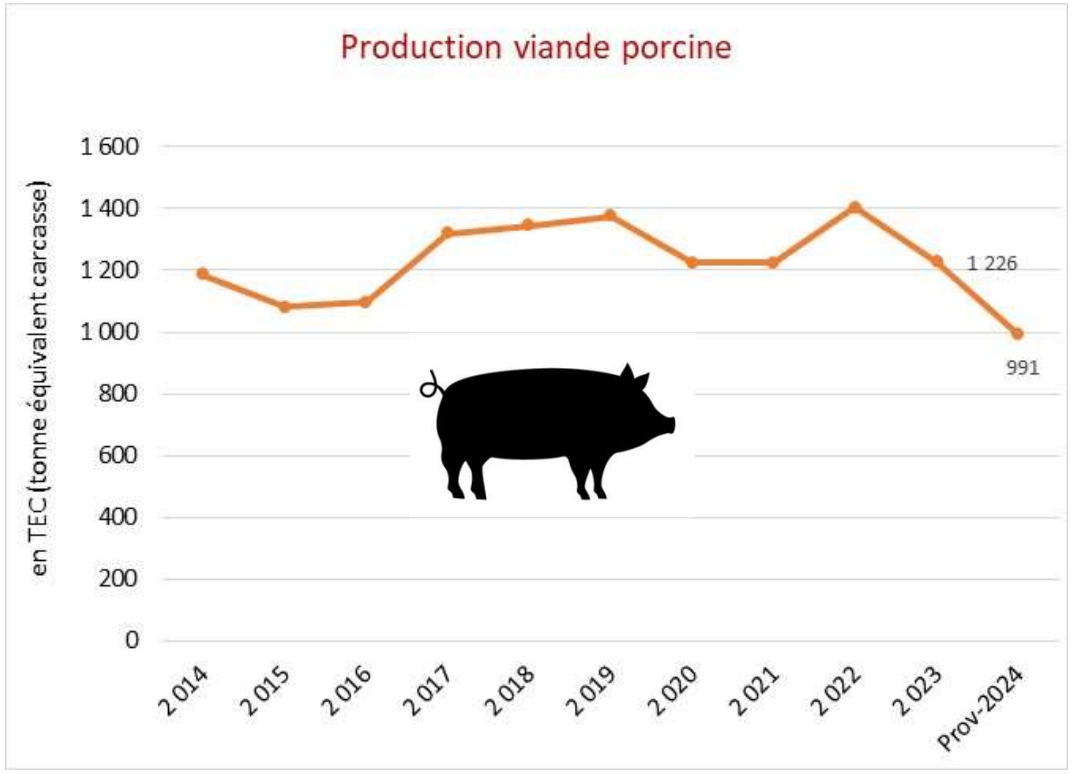

Précision : 5 exploitations porcines en 2020 au Lorrain et 426 UGB

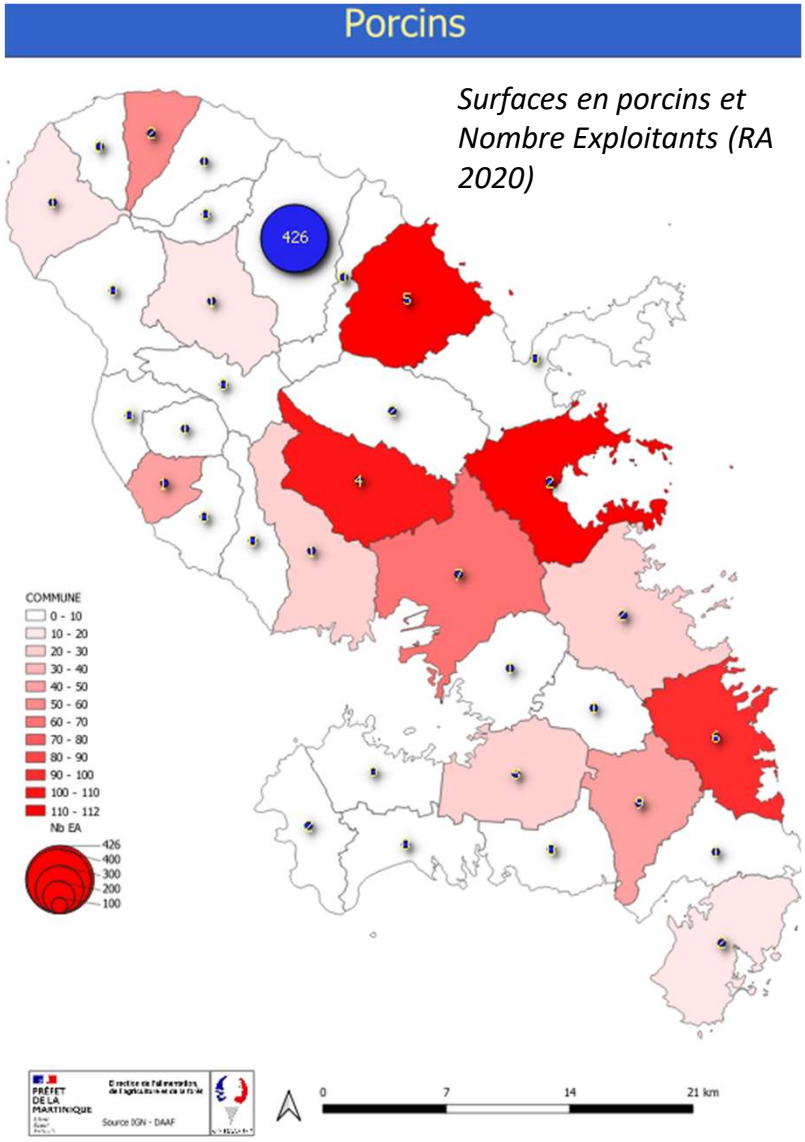

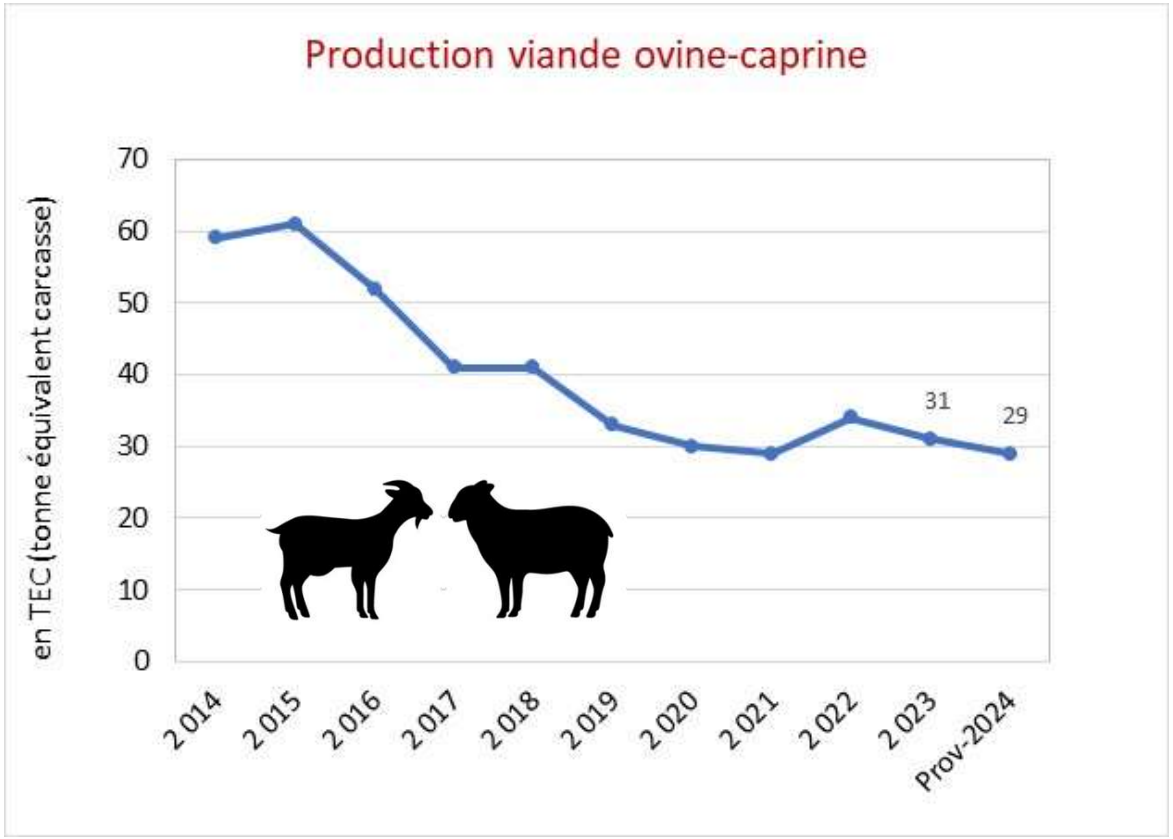

Ovins et caprins

Surfaces en ovins et porcins et Nombre Exploitants (RA 2020)

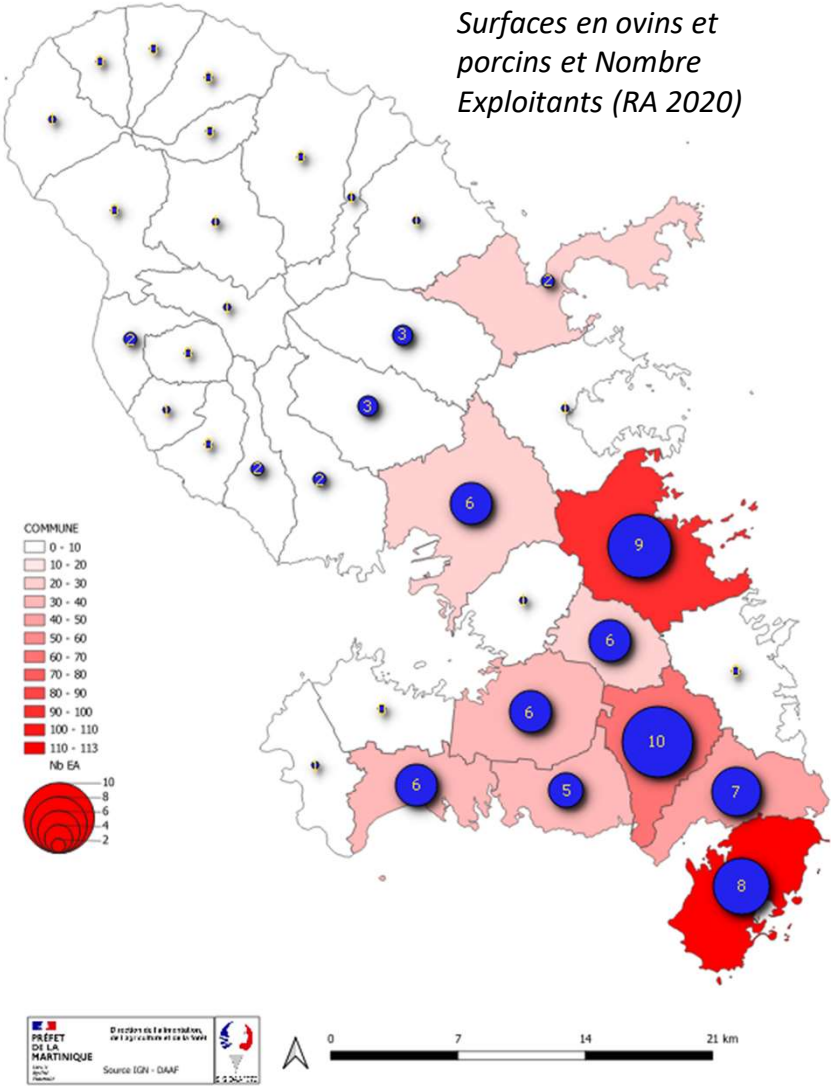

Production de volaille

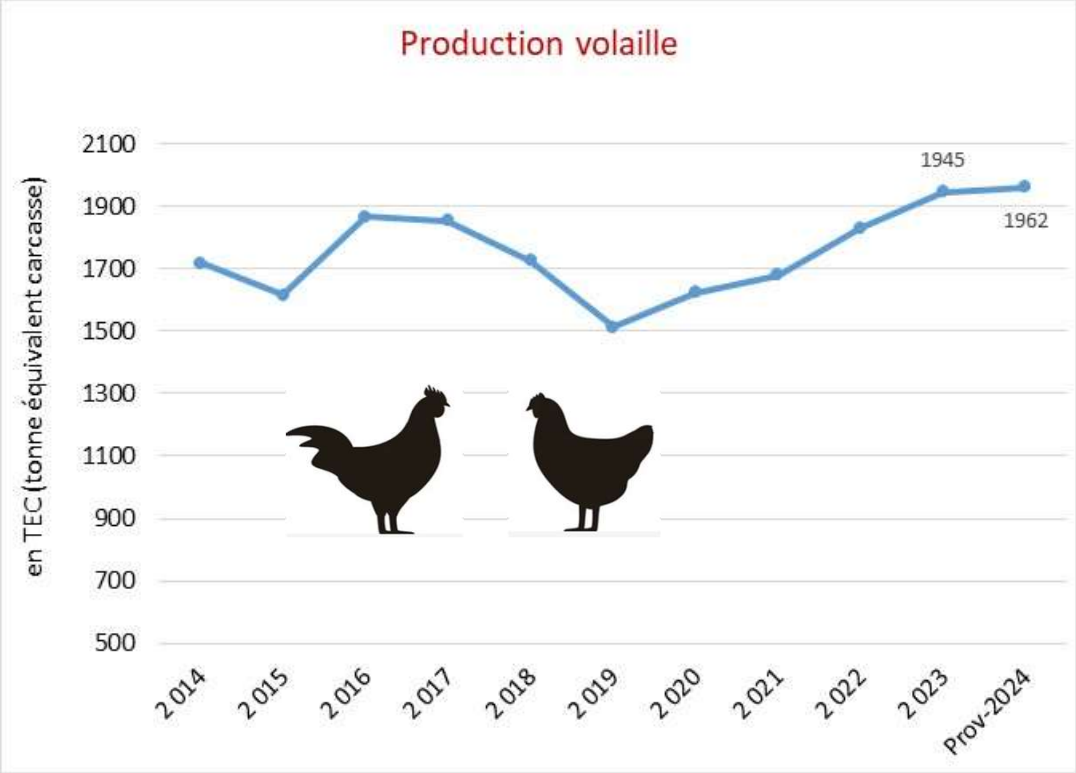

Volailles

Surfaces en volaille et Nombre Exploitants (RA 2020)

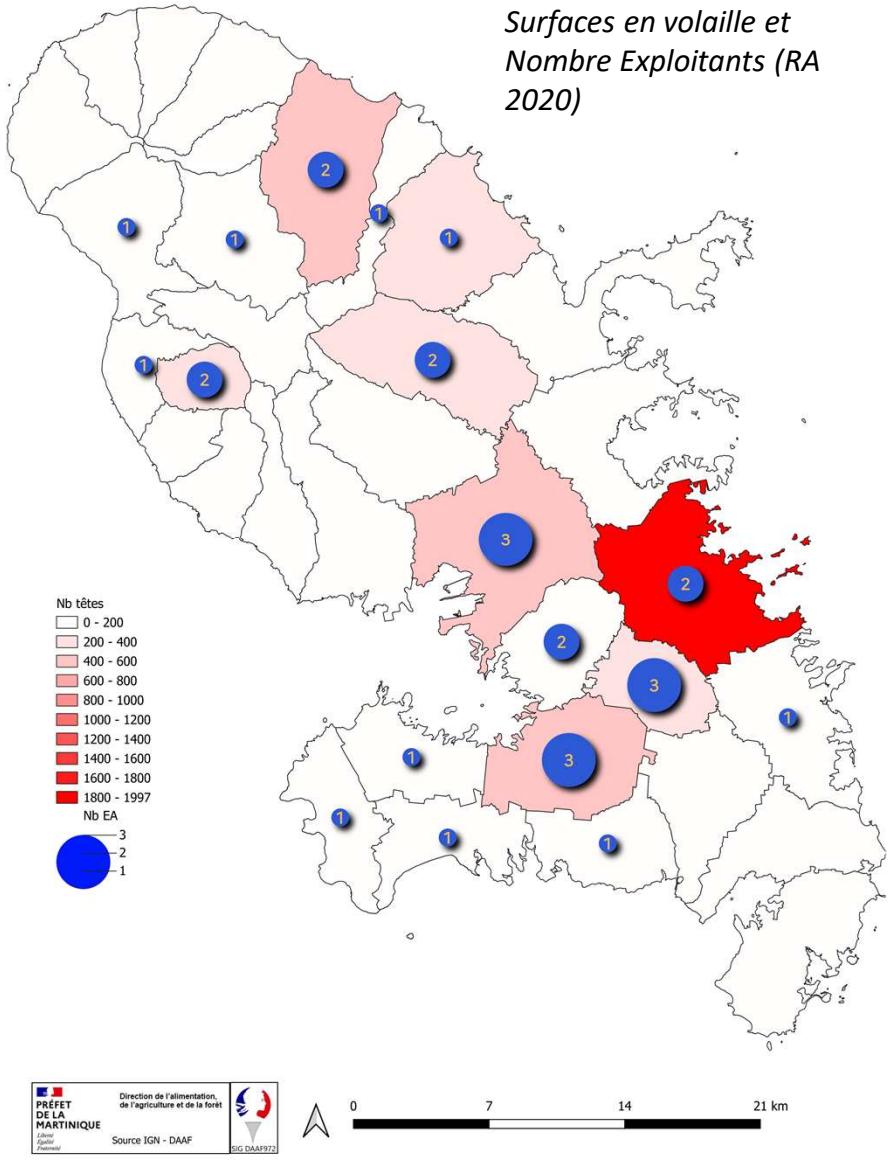

La production comparée à la consommation
Évolution du taux de couverture
source : SAA Agreste et douanes (import/export)

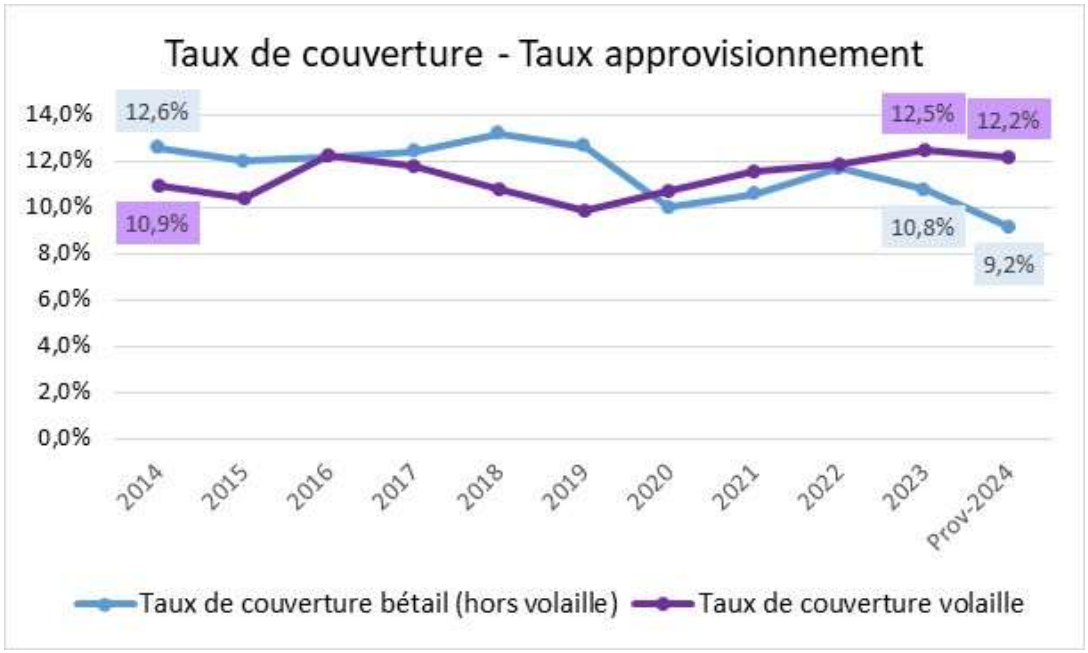

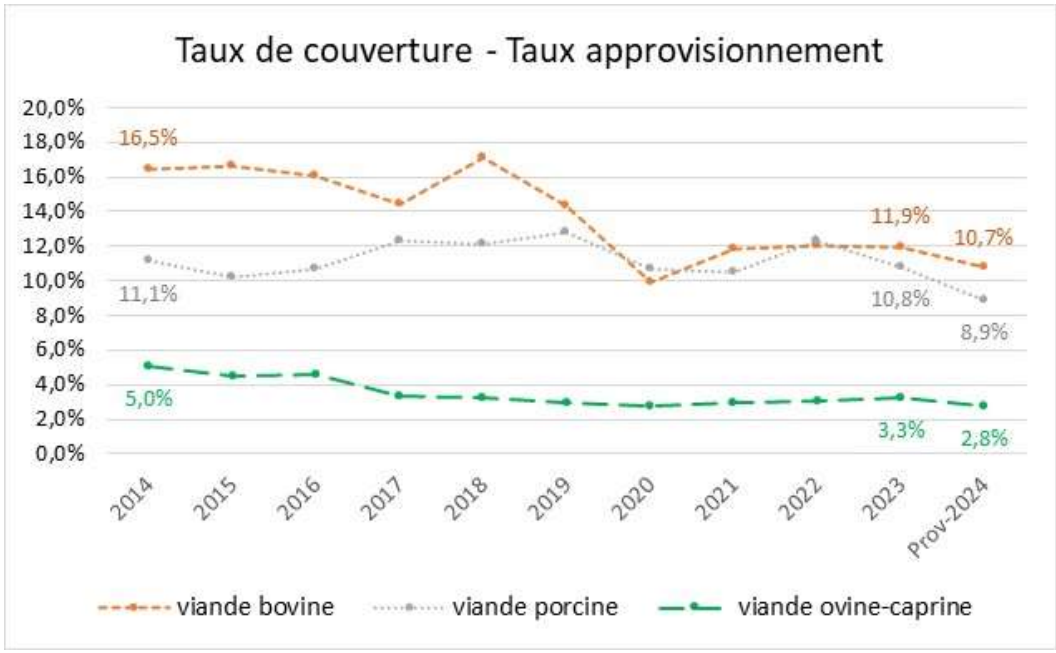

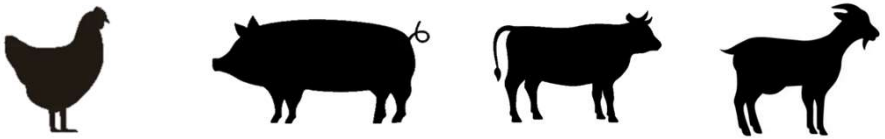

Evolution du taux de couverture entre 2014 et 2024

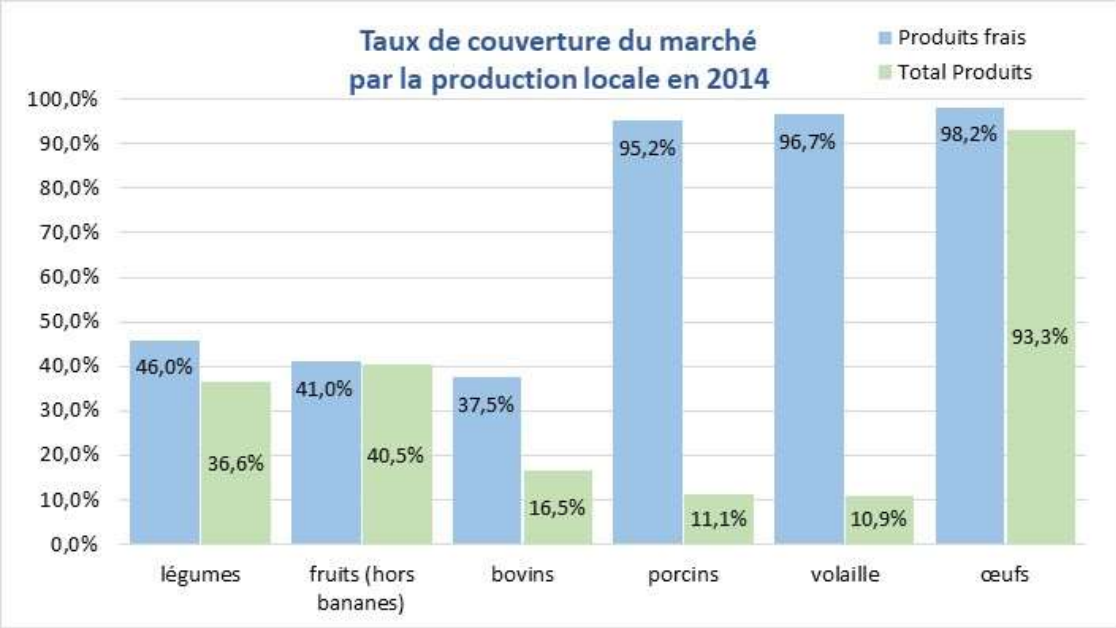

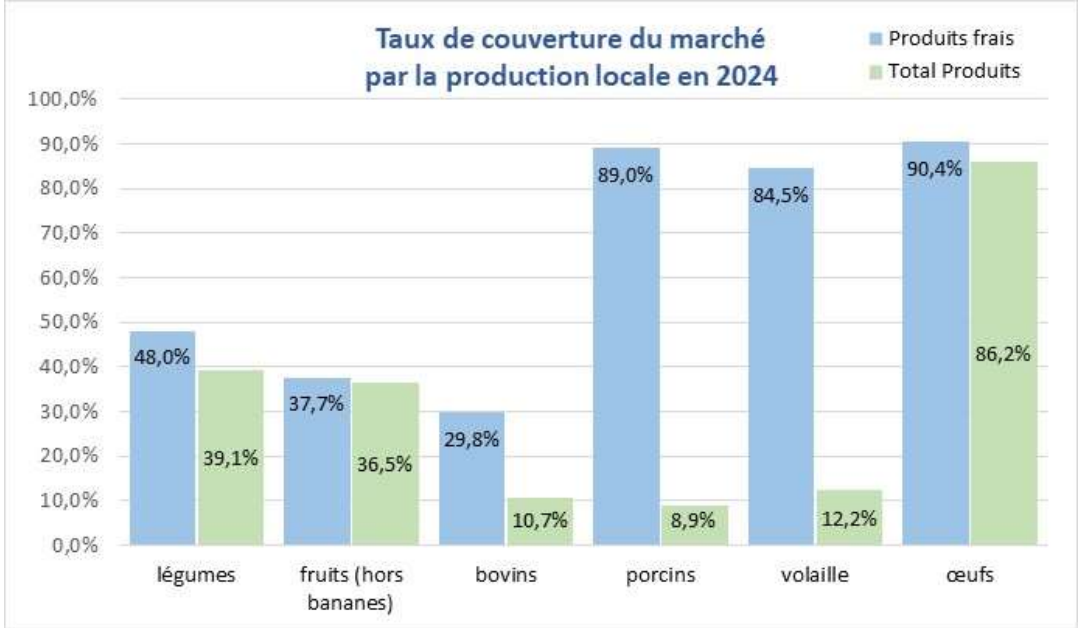

Méthode

Taux de couverture des besoins en produits « frais » : calculé en ne considérant, parmi les importations et les exportations, que les fruits et légumes frais, secs ou séchés, la viande fraîche ou réfrigérée et les œufs coquille.

Autres productions

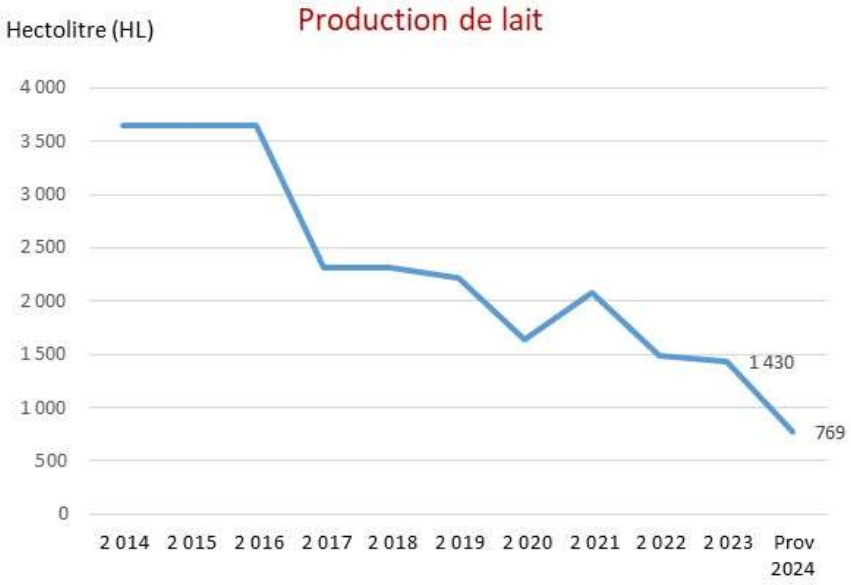

Lait de vache + lait de chèvre à partir de 2020

Le taux de couverture a toujours été très faible depuis 2010 (moins de 3%; moins 2% ces dernières années)

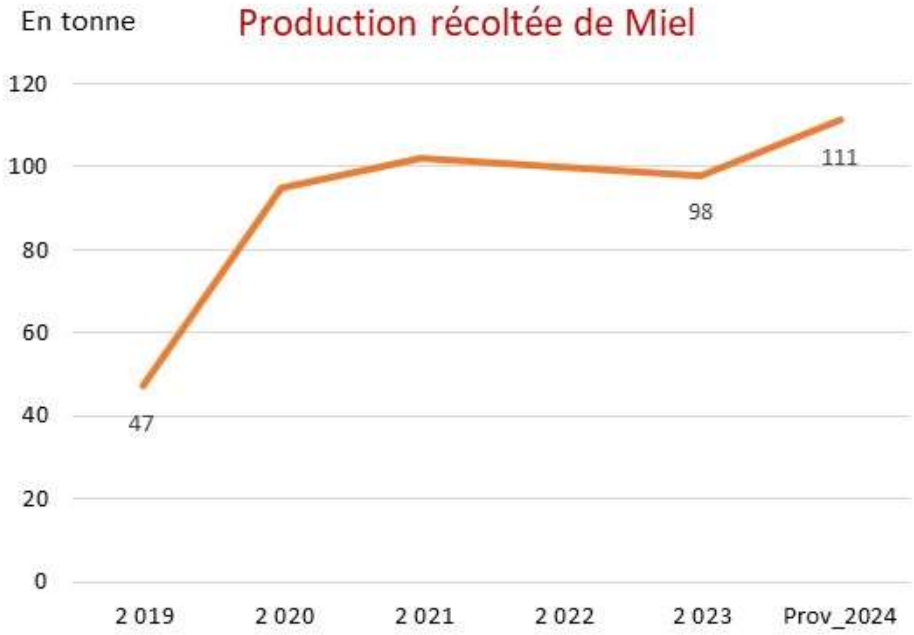

Augmentation du taux de couverture de 5 points entre 2020 et 2024 (respectivement 23%, 28%)

Objectifs pour aller vers « la souveraineté alimentaire »

➢Défis de la feuille de route 2024

- 1. Structurer les filières et améliorer la rentabilité des exploitations
- 2. Favoriser un modèle agroécologique garant de la qualité des produits et de l'adaptation au changement climatique
- 3. Augmenter l'autonomie alimentaire et la visibilité de la production agricole sur le marché local
- 4. Accompagner les professionnels dans les évolutions majeures des métiers de l'agriculture

Défi de la « souveraineté alimentaire » : penser de façon multifonctionnelle *pour répondre à plusieurs enjeux territoriaux ; nourrir plus sainement la population, aider à préserver la biodiversité et les paysages, impulser des emplois et garantir des prix et des avenirs décents.*

➢ **Mise en œuvre et suivi de la feuille de route** (déploiement des actions, évolution) co-pilotés par la DAAF et la CTM

⇒ ***Une soixantaine d'actions identifiées en 2024 (cf. feuille de route) répartie en 5 thématiques*** *(cf. ci- après)*

⇒ ***15 actions concernent la DAAF***

1. **Augmenter et diversifier la production agricole locale pour répondre aux besoins de la population martiniquaise**
   - Élaborer des stratégies par filière (modernisation, planification) pour consolider la production et répondre aux besoins de l'aval
   - Favoriser le travail en réseau pour consolider les stratégies
   - Augmenter les potentialités de l'agro-transformation
   - Éduquer la population au concept d'autonomie et de sécurité alimentaire autour des enjeux économiques, environnementaux, de sante publique, de consommation locale et de résilience alimentaire
2. **Augmenter la performance environnementale et économique des exploitations agricoles**
   - Améliorer la qualité des productions
   - Développer la recherche pour améliorer la capacité d'innovation des filières
   - Accompagner le développement de circuits courts
3. **Optimiser l'accompagnement technique et financier des agriculteurs**
4. **Assurer le renouvellement, la formation et l'insertion des générations futures des professionnels agricoles**
   - Améliorer l'attractivité des métiers de l'agriculture (scolaires et actifs)
   - Fluidifier et adapter les dispositifs d'aides a l'installation
   - Compléter la carte de formation des agriculteurs en vulgarisant davantage les solutions d'adaptation au changement climatique proposées par la r&d
5. **Préserver les terres agricoles, densifier leur mise en culture et permettre la continuité ou le développement de l'activité agricole**
   - Protéger le foncier agricole et augmenter les surfaces cultivées
   - Assurer les conditions d'exploitation dans une approche territoriale

Évaluation des leviers identifiés pour la Martinique / Suivi des actions « feuille de route 2024 »

⚠ Méthodologie / Calendrier à définir avec les acteurs

→ Proposition de tableau de synthèse pour la restitution

N° levier ou action	**Intitulé de levier ou action**	**Niveau de priorité**	**Pilote(s)**	**Maîtrise d'ouvrage**	**Partenaire (s)**	**Cible(s)** à l'horizon 2030 ? Le cas échéant	**Choix d'indicateurs pour suivi**	**État / Évolution** au jj/mm/AAAA	**Observations** (délai nécessaire, difficultés impactant la réalisation, cible(s) à ajuster, calendrier à redéfinir….)

Feuille de route à adapter pour 2030 ?

Quels leviers pour atteindre nos objectifs collectifs d'ici 2030 ?

- Groupe(s) de travail à programmer ? pour réorienter ou confirmer les actions/objectifs ?
- Quels objectifs de production pour 2030 (pour augmenter les taux de couverture) ? Par quels moyens ?
- Politique agricole à ajuster ?
- Cibles à ajuster ? Choix de 3 ou 5 indicateurs max par action pour évaluer et suivre l'action
- Redéfinir les rôles et moyens des différents acteurs ?
- Établir le calendrier de la mise en œuvre de chaque action (en mode projet)